



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

REPORT ANNUEL
SYNTHÈSE LOCALE
ASSAINISSEMENT 2014

MUNICIPALITÉ DE ROSENWILLER

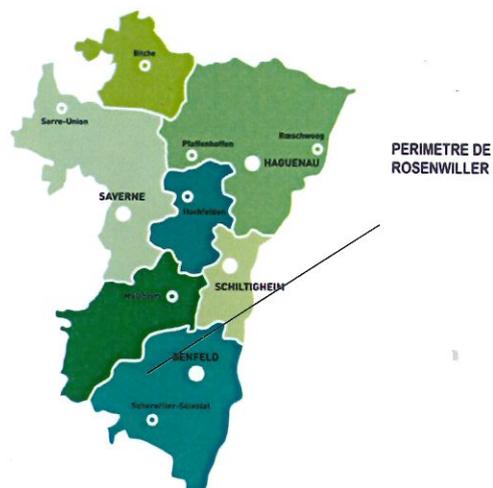


VOTRE COMMISSION LOCALE



VOTRE PRÉSIDENT :

Philippe WANTZ



La Commission Locale en charge de votre système d'assainissement établit les programmes d'investissement, définit la politique tarifaire, pilote le suivi du fonctionnement des installations du périmètre et veille à l'amélioration continue des résultats obtenus aux bénéfices des usagers.

Les élus qui siègent à la Commission Locale, suite aux élections municipales de 2014, sont les relais des communes et usagers pour la coordination des projets locaux d'urbanisme et de voirie avec ceux concernant les équipements d'assainissement, mais aussi pour exprimer les attentes locales et partager l'information.

Le présent rapport annuel rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques et des performances du système pour l'année 2014. Pour toute question, un espace dédié à vos questions reste disponible : www.sdea.fr

- > Périmètre créé le 01/01/2014
- > Membre du SDEA depuis 01/01/2014

VOS USAGERS

- > 279 abonnés
- > 686 habitants desservis

VOS VOLUMES

- > 23 745 m³ assainis
- > 85 m³ assainis / abonné / an

VOTRE PATRIMOINE

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

- > 1 bassin d'orage
- > 4 déversoirs d'orage
- > 0 station de pompage
- > 6,6 km de réseaux communaux
- > 0,0 km de réseaux intercommunaux
- > 157 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	93

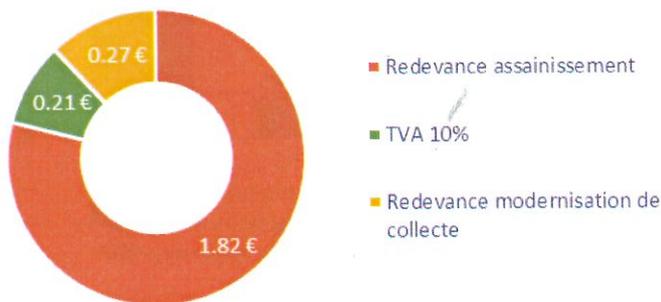


VOS DONNEES FINANCIERES

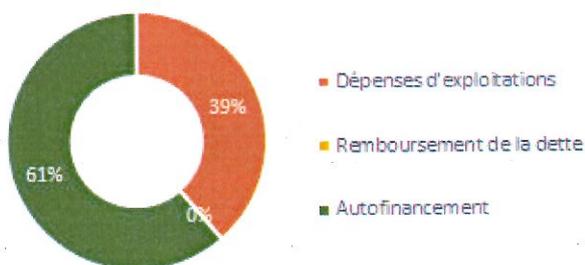
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'assainissement sur votre périmètre.

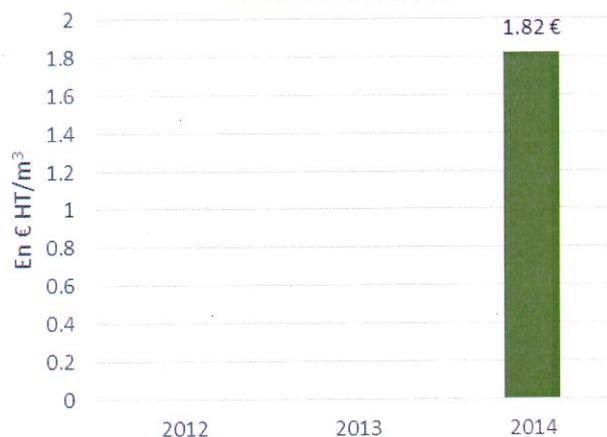
- Prix de l'assainissement pour 120 m³ (consommation de référence)
- Part fixe : 14 €/an
- Part variable : 1,7 € le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,82 € pour 120 m³
- Prix TTC du service, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,3 € pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recettes



Evolution des tarifs de l'assainissement





Montant des investissements



Evolution des volumes assainis



Périmètre intégré au SDEA depuis le 1er janvier 2014, le budget de ROSENWILLER assainissement présente une bonne santé financière sans dette.

Considérant la taille du Périmètre, il faudra à l'avenir rester vigilant sur les investissements futurs et les charges d'exploitation, le tarif assainissement étant déjà dans la moyenne haute du territoire (1,53 €/HT/m³ pour 120 m³).

Indicateurs financiers	2012	2013	2014
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 ans
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,33%	1,34%	1,38%
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations	0%	0%	0%



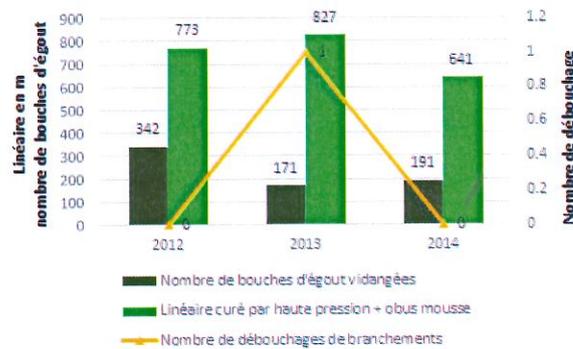
VOS RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RESEAUX

➤ L'entretien des réseaux communaux
et intercommunaux

CHIFFRES CLES

- 24 tonnes de sables extraits (SDE Rosenmeer)
- 0,7 km de réseaux curés
- 0 nettoyages de stations de pompage
- 0 installations équipées en autosurveillance



Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	ND	ND	0%
Nombres de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	ND	ND	21
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	90

**➤ Le Contrôle des Installations Privatives****d'Assainissement (CIPA)**

	Nombre
Domestiques	3
Assimilables Domestiques	0
Usagers non Domestiques	0

INDUSTRIELS RACCORDES A VOS RESEAUX**Autorisation et charges rejetées**

5 industriels dont 0 conventionné avec le SDEA

VOTRE ACTUALITE

ZOOM SUR

Les réseaux de collecte n'ont pas fait l'objet, en 2014, de travaux de rénovation ou d'extension.

Par ailleurs, le Syndicat du Rosenmeer, qui assure les compétences transport/traitement des eaux usées du Périmètre, engagera, au courant de l'année 2015, une modélisation du fonctionnement des réseaux par temps de pluie afin d'évaluer l'impact des rejets des déversoirs sur les milieux récepteurs. Celle-ci s'appuiera notamment, pour la Commune de ROSENWILLER, sur les conclusions de la modélisation établie en 2013.

Peut-on jeter les lingettes au réseau d'assainissement ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.**

Attention :

Après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.

Ayez "l'éco-reflex"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que d'utiliser un détergent en flacon et des chiffons !





GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DEFINITIONS

- > **EU** : Eaux usées
- > **PPEU** : Station de pompage eaux usées
- > **STEP** : Station d'épuration
- > **TMS** : Tonnes de matières sèches (quantité de boues sans l'eau)
- > **MES** : Matières en suspension
- > **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- > **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- > **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- > **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- > **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- > **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- > **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique.
- > **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant.

DEFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'Etat et TVA comprises.
- > **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>
- > **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau
- > **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station
- > **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif
- > **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants
- > **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>